

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le jeudi quinze décembre à quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric GAY, Maire.

Date de la convocation : 9 décembre 2016

Etaient présents :

M.	GAY	Eric	Maire	M.	GUEPY	Guy	Conseiller municipal
M.	LECOURIEUX	Eddie	1 ^{er} adjoint	M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	Conseiller municipal
Mme	LOGOLOGOLAU	Ana	2 ^{eme} adjoint	M.	ESPOSITO	Armand	Conseiller municipal
Mme	POANIEWA	Pascale	4 ^{eme} adjoint	Mlle	SANMOHAMAT	Rusmaeni	Conseillère municipale
Mme	KATE	Marie-Hélène	6 ^{eme} adjoint	Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
M.	SAKOUMORY	Claude	7 ^{eme} adjoint	M.	PATIES	Frédéric	Conseiller municipal
Mlle	VERGER	Claudine	8 ^{eme} adjoint	M.	PERRIN	Florent	Conseiller municipal
M.	CHABAUD	Didier	9 ^{eme} adjoint	Mme	PAAGALUA	Francesca	Conseillère municipale
Mlle	FROGIER	Vaea	10 ^{eme} adjoint	M.	LAUBREAUX	Patrick	Conseiller municipal
M.	RAVUT	Alain	Conseiller municipal	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal

Représentés :

M. Bernard DELADRIERE (Procuration donnée à M. Eddie LECOURIEUX).
M. Maurice PELAGE (Procuration donnée à M. Claude SAKOUMORY).
Mme Marie-Pierre BARTHEZ (Procuration donnée à Mlle Vaea FROGIER).
Mme Valérie BOLO (Procuration donnée à M. Frédéric PATIES).
M. Léonard SAM (Procuration donnée à Patrick LAUBREAUX).
Mme Françoise CAILLARD (Procuration donnée à Jean-Irénée BOANO)

Excusés :

Mme Marie-Thérèse TU.
Mme Monique JANDOT.
M. Pierre-Henry CHARLES.
Mme Hélène MALAVAL.
Mlle Célestine VILI.

Absents :

Mme Fémia MOTUHI.
M. Olivier BERTHELOT.
M. Philippe MARTIN.
Mme Lindsay AMOSALA.

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	20
Nombre de votants	:	26

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15 heures 00.

Monsieur Jean-Irénée BOANO est désigné Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 109 /16/XII

AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT 2017

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 15 décembre 2016,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de Nouvelle-Calédonie,

Vu le rapport de présentation n° 91/2016 du 9 décembre 2016,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 30 novembre 2016, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- Article 1 :** La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe assainissement est approuvée.
- Article 2 :** Pour l'exercice 2017, cette subvention est fixée à 8 000 000 FCFP et est imputable au chapitre 77 « Produits exceptionnels » du budget annexe assainissement.
- Article 3 :** Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » du budget principal de la ville. Cette subvention exceptionnelle fera l'objet d'un suivi annuel, dans le cadre d'une prospective financière visant à rétablir l'équilibre budgétaire.
- Article 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

Le Maire certifie que le présent acte,
ayant été transmis le 16 DEC. 2016
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 16 DEC. 2016
est exécutoire de plein droit

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 15 DECEMBRE 2016

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Maire,

Eric GAY

Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales

Eric KEM-SENG

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la Province Sud
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 DEC. 2016

CONTRÔLE DE LEGALITE